

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 MAI 2021

Délibération n°2

Bilan de mandat de direction 2018-2021

La publication de données par les collectivités sur leurs activités, sous la forme ou non d'un rapport annuel d'activité, répond à un devoir d'information à l'endroit de tous les destinataires légaux.

Dans ce cadre, l'ESAA a travaillé depuis 2019 sur un rapport d'activité administratif annuel par cycle scolaire (2018-2019 et 2019-2020). Ce rapport d'activité devra intégrer les indicateurs attendus par l'HCERES (Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) et enrichi par les travaux du CSP (Conseil Scientifique et Pédagogique) de l'ESAA.

Le mandat du directeur Alfredo Vega-Cardenas arrive à échéance le 31 août 2021. Dans ce cadre, ce dernier présente au CA (Conseil d'administration) son bilan devant le Conseil d'administration.

Le document de bilan est transmis en annexe à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi du 4 janvier 2002, modifiée par l'article 6 de la Loi du 22 juin 2006 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu la Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire interministérielle n° 2003/005 du 18 avril 2003 relative à la mise en œuvre de la Loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle et du décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 ;

Vu la circulaire 2008/006 du 29 août 2008 du Ministère de la Culture et de la communication ;

Vu les statuts de l'ESAA ;

Le Conseil d'Administration, en date du 3 mai 2021 après en avoir échangé :

- **DONNE ACTE** du bilan de mandat 2018-2021 présenté par Alfredo Vega, directeur de l'ESAA.

Vote	
Nombre de présents	19
Nombre de votants	15
Pour	14
Contre	0
Abstention	1

Le Président du Conseil d'Administration
Damien Malinas



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes, positioned over the official stamp.

